

3 — Mobiliser les financements

Votre inscription à l'université relèvera du pôle REVAE (service de la Formation continue)

si vous êtes en interruption d'études depuis au moins deux ans et :

- **en reprise d'études** qui nécessite des formalités administratives afférentes à la formation professionnelle continue (salariés et agents de la fonction publique en congé de formation ou dans le cadre du plan, demandeurs d'emploi indemnisés ou non) ;
- **en démarche de VAE** quel que soit votre statut.

☞ Sous certaines conditions, vous pourrez alors prétendre :

- à une éventuelle **prise en charge totale ou partielle du coût** de formation ou de validation ;
- au **maintien** total ou partiel — voire au **bénéfice** — **de votre rémunération** (ou allocation).

**Le pôle REVAE établira un devis relatif à votre projet universitaire
et vous indiquera les démarches à entreprendre, selon votre situation.**

Les tarifs en vigueur (2009/2010)

	Reprise d'études	VAE
	<i>50 € de VA 85 (en cas de dispense de titre), auxquels s'ajoutent :</i>	<i>50 € de frais d'expertise, auxquels s'ajoutent :</i>
Prise en charge par un organisme financeur	Licence 1, 2, 3, Master 1 : 3000 € Master 2 : 4000 € Licence professionnelle : 6000 €	Salarié(e) : 940 € + DIU* Demandeur d'emploi : 700 € + DIU*
Prise en charge individuelle	150 € + DIU* (sous réserve d'un justificatif de non prise en charge par un organisme tiers)	Salarié(e) : 300 € + DIU* Demandeur d'emploi : 250 € + DIU*

* **DIU** 2009/2010, Droit d'inscription universitaire :

Niveau Licence : **175,57 €** ; Niveau Master : **235,57 €**

Les sources de financement possibles

Sous réserve de conditions, se renseigner impérativement auprès de notre pôle.

	Reprise d'études	VAE
Demandeur d'emploi (indemnisé ou non)	<p>Région Pays de la Loire. Aide individuelle à la formation des ligériens (AIFL).</p> <p>Conseil général. Aide individuelle à la formation.</p> <p>ASSEDIC. Uniquement pour les formations homologuées.</p> <p>Organisme collecteur agréé de type OPCA / OPACIF. Congé formation (CIF-CDD).</p>	<p>Convention tripartite Région / ASSEDIC / Université.</p>
Salarié(e) du secteur privé	<p><i>A votre initiative :</i> Organisme collecteur agréé de type OPCA / OPACIF. Congé individuel de formation (CIF).</p> <p><i>Avec l'accord de votre employeur :</i> Plan de formation ou Droit individuel à la formation (DIF).</p>	<p><i>A votre initiative :</i> Organisme collecteur agréé de type OPCA / OPACIF. Congé de validation d'acquis (24 h).</p> <p><i>Avec l'accord de votre employeur :</i> Plan de formation ou Droit individuel à la formation (DIF).</p>
Agent de la fonction publique	<p>Modalités variables selon la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière. Congé de formation professionnelle (CFP), Droit individuel à la formation (DIF), Plan de formation.</p>	<p><i>Modalités en cours d'élaboration.</i></p>
Travailleur non salarié	<p>Fond d'assurance formation (FAF) auquel vous cotisez.</p>	
Travailleur handicapé	<p>AGEFIPH avec co-financement.</p>	